



L'insertion des immigrés, de l'arrivée en France au premier emploi

La moitié de la population des immigrés d'âges actifs (15-64 ans) est arrivée en France avant 1998. Parmi ceux qui sont arrivés à l'âge de 15 ans ou plus, près de la moitié déclarent avoir émigré pour des raisons familiales.

L'immigration se féminise au fil des années et les femmes sont désormais aussi nombreuses que les hommes à venir étudier en France. La population immigrée est de plus en plus diplômée, pour des raisons qui tiennent à la fois aux niveaux d'études plus élevés atteints par les parents et à la poursuite des études en France de personnes arrivées enfants ou comme étudiants.

Quatre immigrés sur dix ne parlaient pas ou peu le français lors de leur premier emploi en France. Un tiers de ceux qui sont en emploi considèrent qu'ils sont surqualifiés.

À caractéristiques égales, le sentiment de surqualification dans le premier emploi occupé en France est plus fort parmi les immigrés qui ne parlaient pas le français.

Parmi les immigrés arrivés en France à l'âge de 15 ans ou plus, un tiers de ceux devenus français ont acquis la nationalité dans les cinq ans qui ont suivi leur arrivée.

Jérôme Lê, Cellule statistiques et études sur les populations étrangères, Insee, Mahrez Okba, Sous-direction de l'emploi et du marché du travail, Dares

Selon le recensement, 6,1 millions d'immigrés, c'est-à-dire de personnes nées à l'étranger de nationalité étrangère, vivaient début 2015 sur le territoire français, soit 9,3 % de la population résidant en France. Lorsqu'on se restreint aux personnes d'âges actifs (âgées de 15 à 64 ans vivant en France métropolitaine, une sur dix est immigrée. La moitié de ces immigrés d'âges actifs sont arrivés en France avant 1998. Les immigrés d'âges actifs d'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal) sont les plus anciennement installés : 75 % sont arrivés avant 1998, alors que ceux originaires du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) sont aussi nombreux à être arrivés après qu'avant cette date. Les immigrés originaires des autres pays d'Afrique sont venus plus récemment : 60 % sont arrivés après 1998. En comparaison de l'ensemble des immigrés, ceux d'âges actifs sont un peu moins souvent des personnes

originaires de pays d'Europe du Sud au profit de personnes originaires d'Asie ou d'Afrique hors le Maghreb.

Une immigration principalement pour des raisons familiales

Les motifs des titres de séjour des étrangers sur le territoire sont connus grâce aux données administratives du ministère de l'Intérieur. Cependant, ces données ne couvrent pas les immigrés ayant acquis la nationalité française, les ressortissants des pays de l'Espace économique européen, ni les mineurs de moins de 16 ans, et ceux de 16 à 18 ans dès lors qu'ils travaillent. Interrogés par une enquête complémentaire à l'Enquête emploi de 2014 sur les raisons de leur installation en France (*sources*), les immigrés arrivés en France à l'âge de 15 ans ou plus, et âgés de moins de 65 ans à la date de l'enquête, ont déclaré, pour 45 % d'entre eux, être venus en France pour des raisons familiales (*figure 1*). Viennent

ensuite les personnes immigrées âgées de 15 ans ou plus au moment de leur arrivée en France, qui disent avoir émigré pour trouver un emploi (25 %), faire des études (16 %) ou pour « se protéger ou protéger sa famille » (8 %). Dans ce dernier cas, il s'agit généralement de personnes qui ont déposé une demande d'asile (réfugiés, apatrides ou protection subsidiaire). Si l'on considère que les personnes immigrées arrivées avant l'âge de 15 ans le sont aussi pour des raisons familiales, ce sont au total 61 % de l'ensemble des immigrés de 15 à 64 ans vivant en France métropolitaine qui invoquent des raisons familiales comme motif principal de migration : 29 % sont arrivés enfants avant l'âge de 15 ans et 32 % après cet âge.

De plus en plus de femmes immigrées : elles représentent 58 % des immigrés d'âges actifs arrivés depuis 2007, contre 51 % parmi ceux venus en France avant 1981. En 2014, elles sont encore nombreuses à avoir immigré pour des raisons familiales :

62 % de celles arrivées en France à l'âge de 15 ans ou plus ont déclaré ce motif, contre 28 % chez les hommes qui migrent plus souvent pour trouver un travail (39 %, contre 12 % pour les femmes). Toutefois, les hommes émigrent de plus en plus pour des raisons familiales : 21 % des hommes arrivés avant 1998, alors qu'ils avaient 15 ans ou plus, disent être venus pour motif familial, contre 33 % pour ceux arrivés après cette date. Pour les femmes, ces chiffres sont stables. Inversement, depuis 1998, la proportion de femmes déclarant être venues pour étudier est désormais quasiment égale à celle des hommes (15 % environ, pour celles arrivées à 15 ans ou plus) alors qu'auparavant, leur part était sensiblement inférieure (10 % contre 16 % pour les hommes).

Des immigrés de plus en plus diplômés

42 % des immigrés d'âges actifs sont peu ou pas diplômés, c'est-à-dire qu'ils ont atteint, au plus, un niveau équivalent au brevet des collèges : seul un quart d'entre eux ont été scolarisés en France. 31 % ont un CAP, un BEP ou un baccalauréat et 27 % un diplôme équivalent à baccalauréat + 2 ou plus : dans un cas sur deux, ces diplômés ont obtenu leur diplôme en France. De fait, les immigrés peu ou pas diplômés, arrivés à l'âge de 15 ans ou plus, déclarent plus souvent être venus pour des raisons familiales (56 %), sans n'avoir jamais fait d'études ou une fois leur scolarité terminée. Inversement, les immigrés ayant un CAP, un BEP ou un baccalauréat sont plutôt arrivés avant l'âge de 15 ans (40 %) et 38 % des immigrés arrivés à l'âge de 15 ans ou plus et ayant un diplôme équivalent à baccalauréat + 2 ou plus sont venus en France pour y faire leurs études. Le niveau de diplôme des immigrés a augmenté depuis une trentaine d'années : 33 % de ceux qui sont arrivés après 1998 ont un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 21 % de ceux qui étaient arrivés avant cette date.

Des parents aux niveaux d'éducation plus élevés

La plupart des immigrés arrivés avant 1981 ont des parents qui étaient peu ou pas du tout scolarisés : dans 34 % des cas, aucun des deux parents n'avait jamais été à l'école ; dans 40 % des cas, le parent ayant le plus haut niveau de diplôme avait atteint le niveau de l'enseignement primaire (figure 2). Par la suite, le niveau d'éducation des parents d'immigrés a sensiblement augmenté. Ainsi, parmi les immigrés venus en France depuis 1998, 33 % ont un de leurs deux parents qui a atteint l'enseignement secondaire (21 % avant 1998) et 29 % un niveau d'études supérieures (16 % avant 1998).

Les immigrés nés au Maghreb ont plus souvent des parents qui n'ont pas été scolarisés : 42 %, contre 21 % pour les parents d'immigrés nés en Espagne, au Portugal ou en Italie. Toutefois,

1 Motif principal de migration selon l'âge d'arrivée, le sexe et le niveau de diplôme des immigrés d'âges actifs

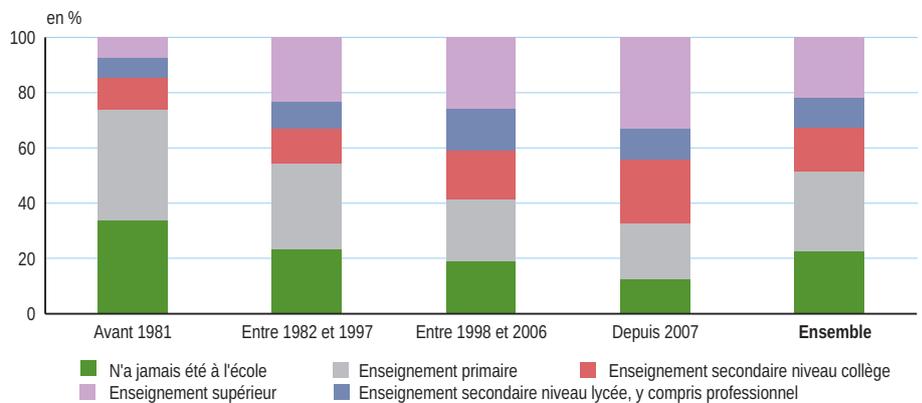
	Pour des raisons familiales, arrivée		Pour travailler	Pour les études	Pour se protéger ou protéger sa famille	Autre raison	Total
	à l'âge de 15 ans ou plus	avant l'âge de 15 ans					
Immigrés de 15-64 ans, arrivés à 15 ans ou plus en France							
Aucun diplôme ou brevet des collèges	56		32	2	6	5	100
CAP, BEP, Bac	45		24	8	12	11	100
Bac +2 ou plus	33		17	38	6	5	100
Hommes	28		39	17	9	8	100
Femmes	62		12	15	6	6	100
Ensemble	45		25	16	8	7	100
Ensemble des immigrés de 15-64ans, arrivés avant ou après 15 ans en France							
	32	29	18	11	5	5	100

Lecture : 56 % des immigrés non diplômés ou ayant un brevet des collèges au plus, arrivés en France à l'âge de 15 ans ou plus, déclarent être venus en France pour des raisons familiales.

Champ : immigrés de 15 à 64 ans. France métropolitaine.

Source : Insee, module complémentaire à l'enquête Emploi sur la mobilité, les compétences et l'insertion professionnelle (2014).

2 Plus haut niveau d'étude atteint par les parents d'immigrés d'âges actifs selon l'année d'arrivée en France



Note : le niveau d'étude correspond au plus élevé des deux parents.

Lecture : 34 % des parents des immigrés venus en France avant 1981 n'ont jamais été à l'école et 74 % ont atteint au plus le niveau de l'école primaire.

Champ : immigrés de 15 à 64 ans. France métropolitaine.

Source : Insee, module complémentaire à l'enquête Emploi sur la mobilité, les compétences et l'insertion professionnelle (2014).

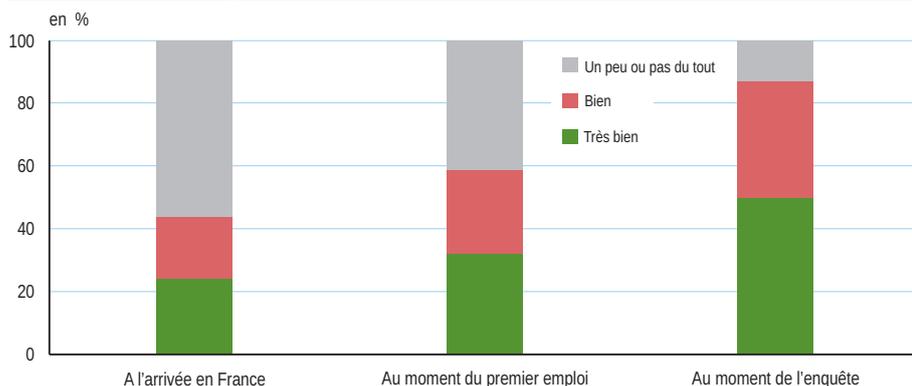
les immigrés d'Europe du Sud ont très souvent des parents dont le niveau scolaire ne dépasse pas le primaire (83 %). Les parents d'immigrés nés dans les autres pays ont un meilleur niveau scolaire, car ils sont en partie arrivés plus récemment. Les parents des immigrés venus en France pour poursuivre leurs études ont également des niveaux d'éducation plus élevés : 54 % ont un niveau d'enseignement supérieur et 8 % n'ont jamais été à l'école, contre respectivement 15 % et 31 % des parents des personnes venues en France pour travailler.

Quatre immigrés sur dix parlaient peu ou pas le français lors de leur premier emploi en France

Lors de leur premier emploi en France, 85 % des immigrés arrivés à l'âge de 15 ans ou plus occupaient un poste d'employé (58 %) ou d'ouvrier (27 %). Seuls 7 % étaient cadres et 5 % exerçaient une profession intermédiaire. 41 % de ces immigrés déclarent qu'ils parlaient peu ou pas du tout le français lors de ce premier emploi, alors que 56 % étaient dans ce cas à leur arrivée en France et 13 % au moment de l'enquête

(figure 3). La facilité pour obtenir un premier emploi est globalement peu liée à la maîtrise de la langue. Néanmoins, à caractéristiques socioéconomiques comparables, il apparaît que les hommes qui ne parlaient pas du tout le français à leur arrivée en France, accèdent moins rapidement à un premier emploi que ceux le parlant un peu, bien ou très bien, l'effet s'estompant néanmoins plus au cours du temps. En revanche, pour les femmes, les différences de taux d'accès à l'emploi selon le niveau de maîtrise du français lors de leur arrivée en France persistent au-delà des premières années (Bechichi *et al.*, 2015). La nécessité de travailler rapidement peut conduire les immigrés à accepter des emplois dans lesquels ils ont le sentiment d'être surqualifiés. Ainsi, 36 % des immigrés avaient le sentiment d'être surqualifiés lors de leur premier emploi en France par rapport à leur niveau d'études, leur expérience et leurs compétences. Ce sentiment persiste dans le temps puisque 33 % se considèrent encore surqualifiés dans leur emploi actuel. Ce n'est le cas que de 17 % des personnes non immigrées.

3 Niveau en français à l'arrivée en France, au premier emploi et dans l'emploi occupé au moment de l'enquête



Lecture : lors du premier emploi, 41 % des immigrants parlaient peu ou pas du tout le français.

Champ : immigrants de 15 à 64 ans arrivés à l'âge de 15 ans ou plus et ayant déjà travaillé en France. France métropolitaine.
Source : Insee, module complémentaire à l'enquête Emploi sur la mobilité, les compétences et l'insertion professionnelle (2014).

4 Impact de différents facteurs sur le fait de déclarer une surqualification au premier emploi en France et dans l'emploi occupé au moment de l'enquête

	Surqualification lors du premier emploi	Surqualification au moment de l'enquête
La personne parlait français		
Très bien	Réf.	Réf.
Bien	1.3	2.01
Un peu ou pas du tout	1.72	1.28
Plus haut niveau de diplôme atteint		
Bac + 2 ou plus	Réf.	Réf.
CAP, BEP, Bac	0.47	0.46
Aucun diplôme ou brevet des collèges au plus	0.14	0.33
A fait ses études à l'étranger	2.25	0.99
Raison principale de migration		
Pour travailler	Réf.	Réf.
Pour des raisons familiales	1.71	1.17
Pour les études	2.87	0.94
Pour se protéger ou protéger sa famille	1.97	2.15
Autre raison	1.64	1.09
Pays d'origine		
Union Européenne à 28	Réf.	Réf.
Maghreb et autres pays d'Afrique	1.96	1.70
Autres pays du monde	1.21	1.04
Sexe		
Homme	0.94	0.96
Femme	Réf.	Réf.
Âge d'arrivée en France	1.02	1.01

Note : les rapports de chance (*définitions*) sont calculés à partir de modèles logistiques. Ils sont signalés en gras lorsqu'ils sont significatifs au seuil de 5 %.

Lecture : à caractéristiques égales, le rapport des chances de se déclarer surqualifié dans son premier emploi plutôt que de ne pas l'être est 1,72 fois plus élevé pour les immigrants qui parlaient peu ou pas français, par rapport aux immigrants qui parlaient très bien (modalité de référence, Réf.).

Champ : immigrants de 15 à 64 ans arrivés à l'âge de 15 ans ou plus et ayant déjà travaillé en France. France métropolitaine
Source : Insee, module complémentaire à l'enquête Emploi sur la mobilité, les compétences et l'insertion professionnelle (2014).

5 Durée d'acquisition de la nationalité française selon l'origine géographique des immigrants

	Immigrés ayant acquis la nationalité française et arrivés à l'âge de 15 ans ou plus en France				Ensemble des immigrants, quel que soit l'âge d'arrivée en France	
	Moins de 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans	N'ont pas la nationalité française	Possèdent la double nationalité*
Espagne, Italie, Portugal	43	14	19	24	73	41
Maghreb	32	27	23	19	66	82
Autres pays d'Afrique	31	34	11	24	63	54
Asie (dont Turquie)	27	32	24	18	51	42
Autres pays	27	45	11	17	70	54
Ensemble	30	32	18	20	66	59

*Possèdent encore leur nationalité d'origine en plus de la nationalité française.

Lecture : 43 % des immigrants nés en Espagne, Italie ou Portugal et arrivés en France à l'âge de 15 ans ou plus, qui ont acquis la nationalité française, l'ont fait moins de 5 années après leur arrivée en France. 73 % des immigrants originaires de ces pays n'ont pas acquis la nationalité française. Parmi ceux ayant acquis la nationalité française (soit 27 %), 41 % possèdent encore la nationalité de leur pays d'origine.

Champ : immigrants de 15 à 64 ans. France métropolitaine.

Source : Insee, module complémentaire à l'enquête Emploi sur la mobilité, les compétences et l'insertion professionnelle (2014).

Un sentiment d'être surqualifié plus fort pour ceux qui maîtrisent le moins bien la langue française

Le sentiment de surqualification est mécaniquement plus élevé pour les personnes les plus diplômées et il peut varier en fonction du lieu d'étude, des origines géographiques, de l'appréciation que les personnes portent sur leur maîtrise du français, etc. Pour tenir compte de ces différents facteurs et en isoler l'effet propre, des rapports de chance (*odds ratios ; définitions*) sont calculés à partir de modèles logistiques (*figure 4*). Ainsi, lors du premier emploi en France, à caractéristiques égales, le sentiment de surqualification est significativement plus élevé pour les personnes qui ne parlaient pas ou peu français (rapport de chances de 1,7) que pour celles qui le parlaient bien ou très bien (rapport de chances non significativement différent de 1,0). À la date de l'enquête, les immigrants qui ne maîtrisent pas le français sont beaucoup plus rares que ceux qui étaient dans cette situation lors de leur premier emploi et ceux qui cherchent un emploi en adéquation avec leurs compétences sont plus nombreux. Ainsi, parmi les immigrants, le sentiment d'être surqualifié dans l'emploi actuel n'est significativement différent qu'entre les personnes qui parlent très bien français et celles qui ne le parlent que bien (rapport de chances de 2,0). Le fait d'avoir fait ses études à l'étranger n'augmente significativement le sentiment de surqualification que lors du premier emploi. Les immigrants originaires du Maghreb et des autres pays d'Afrique ont un risque de se sentir surqualifiés significativement plus élevé, que ce soit au premier emploi ou dans l'emploi actuel. Enfin, les personnes venues pour d'autres raisons que pour travailler ont un sentiment de surqualification supérieur lors de leur premier emploi. Cet effet n'est plus perceptible au moment de l'enquête, sauf pour les personnes venues en France pour y trouver protection.

Un tiers des immigrants âgés de 15 à 64 ans ont acquis la nationalité française

En 2014, 34 % des immigrants de 15 à 64 ans sont de nationalité française (contre 39 % de l'ensemble des immigrants début 2015, qu'ils soient d'âge actif ou non). Les immigrants arrivés en France avant l'âge de 15 ans mettent cependant beaucoup plus de temps pour obtenir la nationalité française (10,1 années en moyenne depuis leur arrivée en France, contre 7,1 années pour les immigrants arrivés après l'âge de 15 ans). Ils doivent en effet souvent attendre leur majorité pour pouvoir en faire la demande. S'agissant des immigrants arrivés en France à l'âge de 15 ans ou plus, 30 % d'entre eux ont acquis la nationalité française au cours des 5 premières années passées en France, 32 % entre 5 et 10 années et 38 % l'ont obtenue plus de 10 ans après leur arrivée (*figure 5*).

Plus de la moitié des immigrés (59 %) devenus français déclarent avoir conservé leur nationalité d'origine. La double nationalité dépend cependant assez fortement du pays d'origine : 41 % des immigrés nés en Europe du Sud et 42 % de ceux nés en Asie ont conservé leur nationalité d'origine tandis que 82 % des immigrés nés au Maghreb et 54 % de ceux originaires d'Afrique subsaharienne combinent nationalité française et nationalité d'origine. Ces différences s'expliquent en partie par l'âge, l'ancienneté d'arrivée en France, le motif d'arrivée (en particulier dans le cas des réfugiés) mais également par les législations propres à chaque pays, qui n'autorisent pas toujours la double nationalité (République démocratique du Congo, Vietnam jusqu'en 2009...).

Interrogés sur les raisons les ayant conduits à acquérir la nationalité française, une petite moitié (45 %) des immigrés devenus français à l'âge de 18 ans ou plus ont déclaré l'avoir acquise pour trouver plus facilement un emploi (« tout à fait » ou « plutôt oui ») ; dans un cas sur deux cependant, ils ont également déclaré qu'ils ne pensaient pas que le fait d'acquérir la nationalité française les avait aidés à obtenir un emploi en France. Un peu plus d'un tiers des immigrés d'âges actifs (34 %), devenus français à 18 ans ou plus ont quant à eux répondu qu'ils avaient acquis la nationalité française pour avoir un emploi plus intéressant ou une meilleure carrière (« tout à fait » ou « plutôt oui ») ; cette réponse va de pair avec un sentiment de surqualification un peu plus important que pour la moyenne des immigrés (38 % versus 33 %). ■

Sources

Le module complémentaire de l'enquête **Emploi 2014** est une courte enquête adossée à la sixième et dernière interrogation de l'enquête **Emploi**. Il s'agit d'une enquête européenne, menée par l'Insee, en partenariat avec la Direction générale des étrangers en France, du Ministère de l'intérieur, qui porte sur la situation sur le marché du travail des immigrés et de leurs descendants directs. En France, l'enquête a été enrichie par des questions portant notamment sur la maîtrise du français, le premier emploi occupé après l'arrivée en France et les motivations d'acquisition de la nationalité. Le module complémentaire porte sur un sous-échantillon de l'enquête **Emploi** de 12 998 personnes âgées de 15 à 64 ans. Le champ est celui des ménages ordinaires de France métropolitaine. Pour des raisons de précision, certaines statistiques (par exemple le niveau de diplôme et l'ancienneté de séjour) sont calculées à partir de l'enquête **Emploi**, et non pas à partir du module complémentaire.

Définitions

Le **rapport des chances** rapporte la cote d'un événement dans une sous-population, *i.e.* la probabilité que cet événement arrive dans cette sous-population plutôt qu'il n'y arrive pas, à la cote de ce même événement dans une autre sous-population.

Bibliographie

- Direction générale des étrangers en France, « L'accès à la nationalité française », *L'essentiel de l'immigration*, 2018.7.
- Domergue F., Jourdan V., « L'intégration sur le marché du travail des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration en France en 2009 », in *Insee Références*, Immigrés et descendants d'immigrés en France, 2012.
- Condon S., Régnard C., « Les pratiques linguistiques : langues apportées et langues transmises », in Beauchemin C., Hamel C., Simon P. (eds), *Trajectoires et Origines – Enquête sur la diversité des populations*, coll. « Les Grandes Enquêtes », Ined, 2015.
- Brinbaum Y., Meurs D., Primon J.-L., « Situation sur le marché du travail : statuts d'activité, accès à l'emploi et discrimination », in Beauchemin C., Hamel C., Simon P. (eds), *Trajectoires et Origines – Enquête sur la diversité des populations*, coll. « Les Grandes Enquêtes », Ined, 2015.
- Brutel C., « Les immigrés récemment arrivés en France », *Insee Première* n° 1524, Insee 2014.
- Gleize F., Monso O., « Langues, diplômes, des enjeux pour l'accès des immigrés au marché du travail », *Insee Première* n° 1262, octobre 2009.
- Bechichi N., Bouvier G., Brinbaum Y., Lê J., « Maîtrise de la langue et emploi des immigrés : quels liens ? », in *Insee Références*, Emploi, chômage, revenus du travail, 2016.
- Minni C., Okba M., « Emploi et chômage des immigrés en 2011 », *Dares Analyses* n° 077, octobre 2012.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu,
Maquette : C. Kohler
Impression : Jouve
Code Sage IP181717
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2018

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

